COMMUNE DE BÉDOIN



APPEL A PROJET

EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE BUVETTE ET SNACKING CAMPING MUNICIPAL LA PINEDE 3*



AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Bédoin le 07/11/23

Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques Articles R2122-1 à R2122-8 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) Article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

Table des matières

1	Identification du pouvoir adjudicateur :	2
	Objet du présent avis :	
	Localisation et caractéristiques de l'emplacement :	
	Caractéristiques du bien dont l'occupation est envisagée - Description :	
	Caractéristiques essentielles de l'occupation envisagée :	
	Présentation des manifestations d'intérêt concurrent :	
7	Délai de manifestation :	. 4
8	Déroulement de la procédure	. 4
	ANNEXE 1	

1 <u>Identification du pouvoir adjudicateur :</u>

Mairie de Bédoin, représentée par Alain CONSTANT en sa qualité de Maire - Hôtel de Ville - 301 Avenue Barral des Baux - CS 90001 - 84 410 BEDOIN - TEL 04.90.65.60.08 - FAX 04.90.65.95.69 - Mail : accueil@bedoin.fr

2 Objet du présent avis :

Un candidat privé a spontanément manifesté son intérêt pour l'occupation du domaine public afin d'exploiter la buvette du camping municipal La Pinède (camping et piscine).

La commune envisage de faire droit à cette demande dès lors que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir une bonne gestion du domaine communal.

Le présent avis a pour objet de s'assurer, préalablement à la délivrance de l'autorisation sollicitée, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

3 <u>Localisation et caractéristiques de l'emplacement :</u>

Le Camping Municipal la Pinède, classé 3* est situé 502 chemin des Sablières à Bédoin.

Il est ouvert du 1^{er} avril au 15 octobre : les dates s'ajustent chaque année en fonction des week-ends. En 2024, il sera ouvert du 29 mars au 13 octobre.

Il compte 121 emplacements dont 4 locatifs (1 mobil-home et 3 chalets), 3 tentes écolodges (2 personnes), et 6 lodges(4 personnes). En 2024, de nouveaux locatifs viendront compléter ces équipements.

4 <u>Caractéristiques du bien dont l'occupation est envisagée - Description :</u>





Le local de la buvette (20.00 m²), les terrasses béton attenantes (220m²) m²) sont situés sur la partie haute des bassins.

L'occupant bénéficiera des installations existantes à l'intérieur de la buvette et des équipements mobiliers liés à l'activité. L'ensemble du complément de matériel nécessaire devra être apporté par l'occupant, le cas échéant.

Les locaux ont fait l'objet de travaux de rénovation cette année et le matériel mis à disposition est neuf.

L'annexe A liste l'ensemble des équipements mobiliers et accessoires mis à disposition.

5 Caractéristiques essentielles de l'occupation envisagée :

L'entreprise privée ayant spontanément manifesté son intérêt envisage de prendre en gestion l'équipement municipal afin d'apporter une offre de services variés et adaptés auprès des campeurs et des utilisateurs de la buvette.

Cette occupation est compatible avec les caractéristiques de l'équipement municipal.

La durée de l'autorisation envisagée est proposée pour plusieurs saisons, sans droit au renouvellement : 2024, 2025 et 2026, soit 3 ans.

Cette occupation sera consentie movennant le paiement d'une redevance.

L'entreprise privée sera tenue de maintenir en bon état d'entretien le bien occupé ainsi que les abords immédiats.

Au terme de la convention d'occupation ou en cas de résiliation de celle-ci, l'occupant sera tenu de restituer les lieux dans leur état d'origine sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

L'occupation consentie aura un caractère précaire et révocable et ne sera en aucun cas régie par la réglementation applicable aux baux commerciaux ni par une quelconque réglementation susceptible de conférer à l'occupant un droit de maintien dans les lieux ou de renouvellement de son titre.

Le futur occupant ne sera pas autorisé à sous-concéder, céder ou transférer les droits conférés par l'autorisation d'occupation accordée sauf cas de liquidation judiciaire et après accord express de la commune.

6 Présentation des manifestations d'intérêt concurrent :

Les manifestations d'intérêt concurrent adressées à la commue devront comporter :

- Un courrier de présentation du candidat intéressé, daté et signé par une personne ayant pouvoir à l'engager;
- Pour les personnes morales, un extrait du Kbis de moins de trois mois ou tout autre document équivalent, ainsi que tous documents (délégation de signature...) attestant que les signataires ont le pouvoir d'engager la personne qu'ils représentent;
- Une présentation détaillée du projet portant notamment sur les aspects humain, technique, et financier et expliquant les modalités de l'occupation envisagée (projet de convention à joindre), dans le respect des caractéristiques essentielles visées au point 5 du présent avis.
 - Les moyens humains décriront : formation, qualification et expérience professionnelles du gestionnaire et employés le cas échéant.
 - Les moyens techniques présenteront notamment : équipements, matériel, politique de gestion des déchets
- Une liste de référence pour des activités similaires

Le candidat est invité à transmettre un dossier permettant à la commune de comprendre clairement sa motivation et le fonctionnement envisagé pour la réussite de son projet commercial ainsi que les moyens mis en œuvre.

La commune pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats ayant manifesté leur intérêt afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

7 <u>Délai de manifestation :</u>

Le dossier de candidature devra être adressé <u>au plus tard le 29 décembre 2023 à 12h00.</u>

Par voie électronique à l'adresse mail suivante: accueil@bedoin.fr

8 <u>Déroulement de la procédure</u>

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrent ne serait reçue dans le délai mentionné ciavant, la commune pourra attribuer directement l'autorisation d'occupation à l'entreprise privée ayant manifesté spontanément son intérêt.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné ci-avant, un ou plusieurs candidats manifesteraient leur intérêt pour l'occupation du terrain dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable.

A cette fin, un dossier sera adressé aux candidats ayant manifesté leur intérêt, les informant des modalités précises de sélection et du contenu des propositions à remettre.

9 ANNEXE 1

CHAUFFE-EAU ARMOIRES A BOISSONS
ARMOIRE FROIDE 386L MEUBLE A VERRES
FRITEUSE ELECTRIQUE 9KW 10L MEUBLE CAFE
GRILL RAINURE ARMOIRE A BIB

TABLE INOX AVEC ETAGERE BASSE MACHINE A GLACONS

SALADETTE INOX 3 PORTES TIREUSE A BIERE (2 BIERES + EAU FRAICHE)

8 BACS GASTRO INOX PLANCHA LISSE

PLONGE INOX AVEC ETAGERE BASSE SUPPORT PLANCHA INOX

MELANGEUR ELECTRONIQUE

LAVE VAISSELLE FRONTAL

ARRIERE DE BAR 1 PORTE BATTANTE REFRIGERANT

HOTTE 300W

KIT CREPIERES

GRILLE A VOLET

MICRO-ONDES

BUVETTE PISCINE CONGELATEUR

MINI ENTREPOT STOCKAGE LOT ASSIETTES (165 repas + 125 dessert)

LOT COUVERTS (env 80 pers)

LOT DE VERRES LOT DE CARAFES

25 TABLES BISTROT 70 x 70

50 CHAISES BISTROT AVEC ACCOUDOIR